

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES ET EXECUTION BUDGETAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134
Dossier n° 6

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la subvention d'investissement pour l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile – année 2024,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- D'attribuer une subvention d'investissement, en 2024, de 418 440 €, à l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile. Cette dépense est imputée au compte 204113 « Projet d'infrastructures d'intérêt national ».
Elle sera mandatée en deux fois, à parts égales, avant le 31 juillet et le 31 décembre 2024.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU